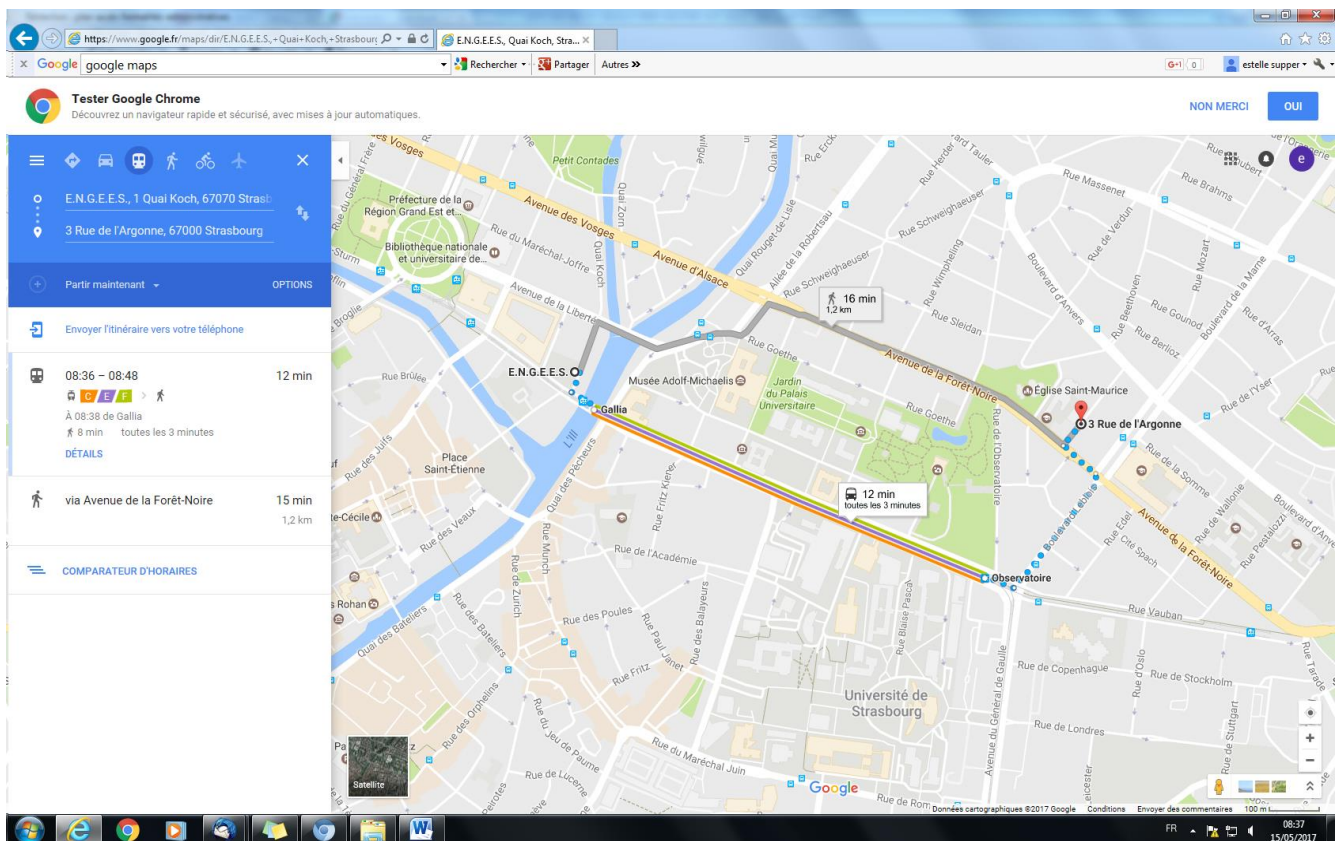


FORMALITES ADMINISTRATIVES

7 et 8 septembre 2017

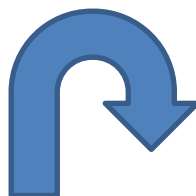
(liste nominative des groupes communiquée le jour de la rentrée)

- Où ? → Faculté de géographie, 3 rue de l'Argonne



- Quand ? → Groupe 1 : jeudi 7 sept. de 9h à 12h30
Groupe 2 : vendredi 8 sept. de 9h à 12h30

Cf liste des pièces à fournir ci-après et frais inscription :



LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES

- ♦ Copie d'une pièce officielle d'identité **recto/verso en 1 seul fichier numérique** rédigée en français et portant une photographie ou copie de la carte de séjour
- ♦ 1 photo d'identité récente au format photo d'identité classique (**uniquement format JPG**)
- ♦ Copie du relevé de notes du dernier diplôme
- ♦ Attestation de la responsabilité civile.

- ♦ Pour les 16 - 19 ans, **copie de l'attestation sécurité sociale du parent assureur valable jusqu'au 31/08/2018 (si vous êtes ayant droit de l'un de vos parents)** délivrée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie **ou l'attestation verte jointe à la carte vitale des parents.**

DOIT ÊTRE MENTIONNÉ LE NOM, PRENOM ET DATE DE NAISSANCE DU PARENT ASSUREUR

- ♦ Si vous bénéficiez d'un régime de sécurité sociale spécial, veuillez fournir un **justificatif ***
- ♦ Pour les étudiants salariés qui font plus de 150h par trimestre ou 600h travaillées par an du 01/09/2016 au 31/08/2017 **et précisant la quotité de travail (copie du contrat de travail).**
- ♦ Pour les obligations de service national produire les justificatifs suivants selon votre âge :
 - **Vous avez entre 16 et 18 ans** : une attestation de recensement ou le certificat de participation à la JAPD si vous y avez déjà participé. Aucun diplôme ne pourra vous être délivré si vous n'êtes pas en règle par rapport au service national.
 - **Vous avez entre 18 et 25 ans** : certificat de participation à la JAPD ou attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la JAPD (ce document devant comporter obligatoirement une date de validité) ou une attestation individuelle d'exemption.
 - **Vous avez plus de 25 ans** : aucun justificatif.
- ♦ Vous étiez inscrit(e) dans une université française en 2015/2016, fournir un justificatif de demande de transfert de dossier.

- ♦ paiement par chèque, celui-ci doit être libellé au nom de **l'Agent comptable de l'Unistra.**

*** Deux cas particuliers de non affiliation à la sécurité sociale étudiante :**

1. les parents agents de la SNCF : l'étudiant reste couvert par leur Sécurité Sociale jusqu'à 28 ans.
2. Les parents bénéficiant des régimes spécifiques suivants (jusqu'aux 21 ans de l'enfant) :
 - Marine marchande,
 - Grand port de Bordeaux,
 - Fonctionnaire international (ONU...)
 - Assemblée Nationale.

D'autres cas (salarié(e), marié(e), étudiant(e) étranger(e),...) informations disponibles sur le site de l'assurance maladie :

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-professionnelle/vous-faites-des-etudes/vous-etes-etudiant/l-affiliation-a-la-securite-sociale-etudiante.php>

Frais d'inscription : *(ces chiffres sont communiqués à titre d'information et sont susceptibles d'être modifiés par l'UDS)*

111€ licence 34€ droits scolarité 23€ droits documentation

16€ droits association

184€

+

215€ frais sécurité sociale 5,10€ médecine préventive

404,10€

+ *facultatif :*

25€ sports

7€ carte culture (gratuite lors d'une 1ère inscription en supérieur)